

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 22 JUILLET 2014 A 19 HEURES

Présents : Mr Alain THEBAULT, Mme Ariane DEMAZIER, Mr François CHABOT, Mme Dominique LAVEAU, Mr Thierry PONTIER, Mr Christian GEDOUX, Mme Véronique LEVERT, Mme Marie-Noëlle GAUVIN, Mr Didier AUBRY, Mr Philippe GESLAIN, Mme Florence GERMAIN, Mr Stéphane AUMEUNIER.

Absents excusés :, Mr Jean-François MERE, Mme Aurélie DAMIEN.

Absente : Mme Audrey BARRE

Secrétaire de séance : Mme Véronique LEVERT.

Procuration de Mr Jean-François MERE à Mr Stéphane AUMEUNIER.

Procuration de Mme Aurélie DAMIEN à Mr Alain THEBAULT.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2014

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le procès verbal du conseil municipal du 27 juin 2014.

FINANCES :

- Formation Certiphyto organisée par le CNFPT – Participation financière des communes

Le conseil municipal, la CCTV et le CNFPT ont décidé d'organiser des formations Certiphyto.

En effet Tout acte professionnel et dès que l'action conduite porte sur l'utilisation, la distribution, le conseil, la vente de produits phytopharmaceutiques, sera bientôt soumis à la détention du certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques, dit communément Certiphyto, qui atteste de connaissances suffisantes pour utiliser les pesticides en sécurité et en réduire leur usage.

Le Ministère de l'Agriculture a autorisé les CNFPT a organisé ces formations pour les collectivités territoriales.

Deux catégories d'agents sont concernées :

- Les « agents applicateurs ». Ce sont les agents référents techniques de l'achat. Ils formalisent les besoins du service et interviennent dans le choix sur les aspects

techniques liés aux produits. Ils utilisent et organisent l'utilisation des produits phytosanitaires.

- Les « agents applicateurs opérationnels ». Ils utilisent les produits selon les consignes de leurs supérieurs hiérarchiques.

Sur cette base, le CNFPT a proposé à la communauté de communes de grouper les formations sur notre territoire, pour les onze communes, à condition que le paiement soit centralisé par la CCTV. Le coût de cette formation est de 60 € par agent, pour un groupe de 20 personnes au maximum.

Pour cela, une convention doit être passée entre la CCTV et les communes pour prévoir les modalités de paiement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de :

- de verser à la Communauté de Communes en Terres Vives la somme globale de 60 euros par agent inscrit en formation (3 agents pour la commune d'ALLOGNY).

- de préciser que pour tout agent absent, non remplacé le jour de la formation, le remboursement de la formation par la commune sera tout de même exigé

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre la communauté de communes et les onze communes afin de préciser les modalités de leur participation.

- d'imputer la dépense au budget de fonctionnement au compte 6184.

- Personnel : Avancement de grade

L' Adjoint d'animation de 2^{ème} classe a été reçue en 2012 à un examen professionnel pour devenir Adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

La commission administrative paritaire ayant émis un avis favorable je vous propose de créer un poste d'Adjoint Territorial d'animation de 1^{ère} classe à 31 heures et de nommer cette personne au 1^{er} septembre 2014.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accepte qu'à partir du 1^{er} septembre 2014 soit créer un poste d'Adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe à 31 heures, de supprimer le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe actuel et de nommer cette personne.

AFFAIRES GENERALES :

- Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à la délégation qu'il lui a été accordé il n'a pas préempté sur les terrains situés au 4 route de Bourges, 8 rue de Bel Air et au Chabur.

GESTION DU PATRIMOINE

- Point sur la station d'épuration

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le plan d'épandage actuel n'est plus fonctionnel du fait qu'un agriculteur a pris sa retraite et que l'autre est toujours resté inactif.

Un nouveau dossier doit être déposé au titre de la Loi sur l'Eau et il a accepté que notre fermier (VEOLIA Eau) prenne en charge ce dossier pour un montant de 5904.00 €uros TTC.

Mme Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint informe le conseil municipal que la visite de réception des travaux de la construction de la nouvelle station d'épuration a été effectuée le 3 juillet 2014 et qu'elle est prononcée avec réserve. Des travaux mineurs restant encore à effectuer.

COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS

- Point sur le feu d'artifice

Mr François CHABOT, Maire-Adjoint fait part au conseil municipal que lors du feu d'artifice du 06 juillet 2014 aucun incident n'a eu lieu, que l'organisation mise en place a parfaitement fonctionné.

Mr François CHABOT, Maire-Adjoint demande que l'année prochaine les trois employés du service entretien travaillent le lundi suivant cette manifestation. Monsieur le Maire prend en compte cette demande.

EDUCATION

- Mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint fait part au conseil municipal qu'en vu de trouver un mode de garde les mercredis après l'école une réunion a été organisée le 30 juin 2014 par sa commission, en présence de Monsieur le Maire d'une dizaine de parents et de la majorité des assistantes maternelles de la commune. Il leur a été expliqué que le conseil municipal avait refusé la proposition de la mairie de MEHUN SUR YEVRE du fait que le montant de la participation à reverser était trop élevé.

Après divers échanges entre tous les intervenants et après avoir pris conseil auprès du Trésor Public qui a confirmé que la commune ne pouvait rémunérer les assistantes maternelles et que seule une allocation pouvait être versée aux parents.

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint propose au conseil municipal de prendre en charge pour les enfants fréquentant l'école d'Allogny et ce durant les 36 semaines de l'année scolaire 2014 – 2015, 50% des cotisations salariales dues par les parents aux assistantes maternelles.

Aucun remboursement ne sera effectué sans justificatif des sommes payées par les parents.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accepte cette proposition.

ENVIRONNEMENT

- Travaux de voirie :

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint informe le conseil municipal :

Que Les travaux sur la RD20 sont terminés

Qu'une réflexion est à mener sur l'opportunité d'installer ou non l'assainissement collectif sur le chemin des Fougères avant de faire des travaux de busage.

Que les travaux à l'entrée de la station d'Épuration seront prochainement effectués par le Conseil Général.

Que la clôture du terrain de la station d'épuration sera bientôt installée.

Qu'un devis sera demandé pour finir la partie allant jusqu'à la route de Vierzon du chemin des Dumonts.

Que des curages de fossés seront effectués.

La séance est levée à 19 heures 35.